

L'an deux mille vingt-deux, le 1er avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Madame Monique BUCHER**.

Date de la convocation : 24 mai 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO – NOVILLO – SELLEM – HOURTOLOU – D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE – LE GUELLAUT – POLLION – DEFRANCE – ROQUELLE – VILLAIN – JACOB – LE PAVEC – GISQUET – LOTODE – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur PHILIPPE avait donné pouvoir à Madame BUCHER.
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Madame RAMALHO.
Madame STOOS avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.
Monsieur GAMPACKAT avait donné son pouvoir à Monsieur DA COSTA.
Madame BERNARD avait donné son pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA.
Monsieur MARTEAU avait donné son pouvoir à Madame LOTODE.

ABSENTS :

Monsieur LESQUELIN.
Monsieur LE DOUAREC.

ADMINISTRATION

Désignation d'un représentant élu de la commune à l'ALEC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer un nouveau représentant de la commune à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie de Saint-Quentin-en-Yvelines), siège autrefois occupé par le regretté Monsieur Olivier Guittard.
Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Willy Boyé, conseiller délégué à l'environnement.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 042_2021_ENV donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'ALEC le 27 mai 2021 dernier ;

⇒ **VALIDE** la désignation de Monsieur Willy Boyé comme élu représentant de la commune au sein de l'ALEC.

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Pour le Maire empêché, l'adjoint au maire

Affichage le : 08 JUIN 2022

Monique BUCHER

